

Registre e-MUST

(*Evaluation en Médecine d'Urgence des Stratégies Thérapeutiques des IDM de moins de 24h*)

Prise en charge de l'infarctus du myocarde < 24 h par les SAMU-SMUR de la région francilienne

NOM DU PATIENT _____
PRENOM DU PATIENT _____
SAMU N° |__|_|
SMUR _____
DATE DE PRISE EN CHARGE PAR LE SMUR |__|_| / |__|_| / |__|_|
NOM DU MEDECIN URGENTISTE _____

NOTE D'INFORMATION AU PATIENT

Madame, Monsieur,

Nous avons demandé au médecin urgentiste qui vient de vous prendre en charge de participer au registre concernant la prise en charge de l'infarctus du myocarde en région francilienne.

Ce registre n'est pas un essai clinique et le médecin urgentiste garde son entière liberté pour assurer le traitement et le suivi qu'il aurait spontanément choisi.

Votre anonymat est assuré par le médecin urgentiste qui ne communique au comité scientifique, en charge de l'analyse des données, que des informations médicales spécifiques à l'infarctus du myocarde. Votre nom, votre prénom, vos initiales et votre adresse ne sont pas dévoilés.

Les informations recueillies seront traitées confidentiellement par informatique.

A tout moment, vous pourrez exercer votre droit d'accès aux informations, ainsi que votre droit de rectification, auprès du médecin urgentiste qui vous a pris en charge, comme cela est prévu par la loi « informatique et liberté » (article 40).

Paris, le 01/01/2008
Comité scientifique du registre e-MUST